

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mai à 20H00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CADRO, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Présents : 17

M. Didier CADRO, Maire

M. Christian GAUTIER, Mme Emilie DARGER, Mme Isabelle MAHE, M. Didier MARION, M. Gérard BRION, Adjoint

Mme Marie-Andrée JOUANO, M. Philippe TRIMAUD, M. Jean-Yves AIGNEL, M. Jean-Luc AGNET, Mme Annie BARBOT, Mme Brigitte COUDOING, M. Pierrick GLOTIN, M. Henri GUYON, Mme Nadine COËDEL, M. Emmanuel ROY, M. Michel THYBOYEAU, Conseillers Municipaux

Absents représentés par pouvoir écrit : 8

M. Daniel DUMORTIER, Adjoint, représenté par Mme I. MAHE, Adjointe

Mme Karine DUBOT, Adjointe, représentée par Mme M-A. JOUANO, Conseillère Municipale

Mme Véronique LE BIHAN, Adjointe, représentée par M. Ch. GAUTIER, Adjoint

Mme Elisabeth LEGUIL, Conseillère Municipale, représentée par M. H. GUYON, Conseiller Municipal

M. Loïc PEAN, Conseiller Municipal, représenté par M. D. MARION, Adjoint

M. Alain ALLIOT, Conseiller Municipal, représenté par M. P. GLOTIN, Conseiller Municipal

M. Dominique GOËLO, Conseiller Municipal, représenté par Mme N. COËDEL, Conseillère Municipale

Mme Blandine CROCHARD-COSSADE, Conseillère Municipale, représentée par M. M. THYBOYEAU, Conseiller Municipal

Absent non représenté par pouvoir écrit : 1

M. Gwénaél HERBRETEAU, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : M. Henri GUYON

La séance s'ouvre à 20H03

Monsieur le Maire : bonsoir à toutes et à tous, excusez-moi pour ce léger retard, trois minutes. Donc, désignation d'un secrétaire de séance, je vous propose Monsieur Henri GUYON, merci Henri. Les pouvoirs, Monsieur Loïc PEAN donne pouvoir à Monsieur Didier MARION, Monsieur GOËLO Dominique donne pouvoir à Madame Nadine COËDEL, Madame LE BIHAN Véronique donne pouvoir à Monsieur Christian GAUTIER, Monsieur Daniel DUMORTIER donne pouvoir à Isabelle MAHE, Monsieur Alain ALLIOT donne pouvoir à Pierrick GLOTIN, Madame Elisabeth LEGUIL donne pouvoir à Henri GUYON, Madame CROCHARD-COSSADE Blandine donne pouvoir à Monsieur THYBOYEAU et Madame Karine DUBOT donne pouvoir à Madame Marie-Andrée JOUANO.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

Monsieur le Maire : approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2025. Avez-vous des questions, des observations ? Pas de questions, pas d'observations. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : les informations diverses, Gérard, peux-tu nous communiquer des informations sur le changement des candélabres sur l'ensemble du quai ?

Gérard BRION : le début des travaux a commencé cette semaine par l'entreprise Bouygues Energies Services sur l'éclairage public en front de mer. Donc, début des travaux pour changer tous les candélabres, la fin des travaux est prévue pour fin juin sur la majorité du front de mer. Il n'y aura que sur le quai Saint-Paul où la fin des travaux sera prévue aux alentours du 10 juillet, mais ça porte sur environ sept candélabres uniquement. Donc, c'est l'installation sur l'ensemble de mâts et de lanternes qui ont une puissance de 30 watts en remplacement des candélabres qui sont en place et qui ont une consommation de 200 watts à l'unité. Donc là, il y a une, substantielle, économie d'énergie. Le linéaire concerné commence à Garlahy et va jusqu'à la Hune. On fait un remplacement quasiment place sur place. Sur le secteur du quai Saint-Pierre, ce seront des colonnes Shuffle, c'est-à-dire comme des crayons qui seront posés sur le quai. Seront enlevés les candélabres existants qui sont à l'inclusion des terrasses et qui sont inexistantes en termes de fonctionnement. Ce sera un éclairage qui se verra beaucoup plus d'ambiance et qui marquera un espace particulier. Voilà au niveau du renseignement de l'éclairage. Je donne aussi un autre renseignement, c'est concernant la place du marché. Il y a eu une interrogation concernant les espaces verts qui sont créés, il y a 125 m² d'espaces verts qui sont créés sur l'emprise de la place du marché, contrairement à auparavant, où il y avait 0 m² d'espace vert, donc il y a une création de 125 m² de manière à pouvoir végétaliser cette place. La fin des travaux est prévue pour le 15 juin. La rue Colbert, la fin des travaux est quasiment terminée, on va la positionner au 30 mai. Il n'y aura guère que les travaux Enedis qui vont venir sur une quinzaine de jours pour être en finalité au milieu de la rue Colbert. Voilà, les informations que je pouvais donner.

Monsieur le Maire : merci Gérard.

1. ACTUALISATION AP/CP 2021003 - REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Monsieur le Maire : 1^{re} délibération, actualisation de notre AP/CP, réaménagement du centre-ville, place du marché. Lors de la séance du 06 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une AP/CP concernant le réaménagement de la place du marché. Comme vous le savez, une AP/CP peut évoluer jusqu'à la fin des travaux. Nous l'avons actualisée cinq fois. Le marché de travaux a été signé le 08 juillet 2024 et, lors de notre actualisation au mois de mars 2025, nous n'avons pas tenu compte du marché donc il nous faut réactualiser en fonction du marché signé. Cette modification ne fragilise pas le budget de la commune, vous le verrez dans la délibération suivante. Donc, je vous propose d'actualiser, comme suit, un montant de marché. Vous avez le tableau avec vous, normalement, et derrière moi. Donc, total des travaux, 1 747 907,60 € TTC, la TVA s'élève à 286 726,76 €. Les travaux arrivent à leur fin, bien gérés par les entreprises et nos agents, que je remercie. L'inauguration de la place du marché aura lieu le mercredi 18 juin. Avez-vous des questions ? Monsieur THYBOYEAU.

Michel THYBOYEAU : oui, Monsieur le Maire, merci. Même si une AP/CP peut être révisée tous les ans, il n'empêche, quand même, que là, elle a triplé depuis le début, depuis 2021. Donc, on pourrait quand même se poser des questions, est-ce que, en 2021, on pensait que les travaux auraient coûté 1 700 000 €, alors qu'on avait prévu 650 000 € ? Moi, c'est un petit peu ça qui me gêne, d'autant plus que les subventions, à l'époque, ont dû être demandées sur les 650 000 €, ce qui est un peu dommage si ça coûtait 1 700 000 €. Donc voilà, moi, je me pose un peu des questions, quand même, sur le triplement de ce qui avait été prévu au départ.

Monsieur le Maire : alors, quand je regarde le tableau, nous n'avons pas de subventions. Donc, les subventions n'ont pas été demandées. Effectivement, c'est vrai quand on a créé notre AP/CP, c'était un

projet, donc on n'a pas demandé de devis parce que c'est un projet et toutes les APCP, c'est comme ça. C'est le but d'une AP/CP. Moi, je suis élu au Département et, le Département, il fonctionne comme ça. Et, ça permet, justement, quand on crée une AP/CP, d'évoluer parce qu'on a une commission, Madame COËDEL vous en faisiez partie, je crois, de la commission place du marché, et elle évolue, on va dire, de réunion en réunion. Alors effectivement, comme vous le dites, Madame COËDEL souvent, il faut faire attention à l'argent, c'est de l'argent public, donc il faut faire attention, mais on va dire un peu plus d'1 700 000 €, on récupère quand même la TVA, donc ça fait un peu plus d'1 400 000 €. Moi qui étais un peu dans le bâtiment, je trouve que ce n'est pas exagéré par rapport à l'importance des travaux qui ont débuté au mois de septembre donc vous voyez, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai, pratiquement 10 mois de travaux.

Nadine COËDEL : lors des commissions auxquelles, effectivement, j'ai participé, il n'a jamais été question de tripler le budget de cette place du marché. 1 700 000 € pour ce que nous voyons, certes, 125 m² de verdure, beaucoup de béton et s'il nous est permis de rajouter autre chose, et je pense que vous devriez le regarder assidûment, c'est l'insécurité des petites marches qui donnent sur la bibliothèque.

Monsieur le Maire : ce n'est pas fini. Les travaux ne sont pas finis, Madame COËDEL.

Nadine COËDEL : ce n'est pas fini, peut-être, mais il y a des personnes qui sont déjà, vous le savez sûrement, tombées et qui auraient pu se faire très mal et là, il y a eu une insécurité qu'il faut gérer.

Monsieur le Maire : alors, les travaux ne sont pas finis. Pendant les travaux, l'entreprise CHARIER a bien délimité où les gens ne devaient pas passer, sauf que les gens ils passaient quand même et après ils sont tombés.

Nadine COËDEL : je n'ai pas vu d'interdiction là où, effectivement, il y a eu des personnes.

Monsieur le Maire : alors peut-être pas à cet endroit-là.

Gérard BRION : on a commandé des barrières justement parce qu'on a identifié cette problématique-là. On l'a identifiée, il y a un mois et demi à peu près, lorsque ça a été créé, donc on a identifié pour mettre des barrières. Donc, le côté WC public, il va y avoir quatre barrières d'un mètre qui vont être positionnées, on ne va pas fermer entièrement mais on va identifier une problématique de marche et, du côté de la bibliothèque, il va y avoir deux barrières qui vont être posées, qui vont venir en complément d'un espace vélo. Donc, normalement, ça devrait interpeller, à savoir, attention ici il y a des marches.

Nadine COËDEL : parce que le soir, il n'y a pas de lumière là.

Gérard BRION : oui, pour l'instant, il n'y a pas de lumière.

Nadine COËDEL : ça peut être très grave, cette insécurité actuelle.

Gérard BRION : on l'a identifiée, il y a une décision qui a été prise pour pouvoir mettre ces fameuses barrières, si jamais il en faut plus, on réajustera. Le but ce n'est pas de fermer et puis de cloisonner. Alors, on se posait aussi la question de mettre aussi un fluorescent au sol ou de mettre un peu de podotactile, pourquoi pas.

Nadine COËDEL : il y a quelque chose à faire.

Gérard BRION : il y a quelque chose, c'est déjà en commande concernant les barrières qui se mettront sur les barrières du même style qui sont déjà en place et celles qui ont été positionnées un peu au niveau du giratoire du Pinker. Donc, c'est un peu le même style. Mais on l'a identifié, ce problème-là.

Nadine COËDEL : d'accord.

Monsieur le Maire : vous le voyez bien, Madame COËDEL, qu'on ajuste au fur et à mesure pour la sécurité.

Nadine COËDEL : là, c'est impératif parce qu'il en va de la santé des gens, voir chuter les personnes comme on les voit chuter, je pense que vous avez dû avoir des remontées.

Gérard BRION : je suis vigilant à toutes les proéminences de, plus ou moins, 20 cm alors, ça peut être de plus ou de moins. C'est vrai que ce n'est pas dans le champ visuel, c'est accidentogène quelque part donc ça, il faut le gérer sans pour autant l'occulter complètement parce que ça peut faire perdre le charme aussi de l'ensemble. Mais il faut tenir compte aussi des problèmes de sécurité.

Nadine COËDEL : et, indépendamment de ce que l'on vient de dire, il y a aussi les commerçants qui, même s'ils sont choyés par CHARIER, ont quand même aussi perdu des affaires pendant les travaux.

Gérard BRION : oui, mais ils le rattraperont parce que ça sera attractif.

Nadine COËDEL : certains d'entre eux ont quand même perdu 30 %. Ce n'est pas banal.

Gérard BRION : ils rattraperont 30 %. Quelque part, c'est vrai qu'on a des exemples de rues piétonnes qui ont été créées et il y a eu une gêne. Alors dans d'autres communes, où il y a eu une gêne manifeste pour les commerçants, ils ont ensuite été charmés et complètement positifs sur la finalité parce qu'en réalité, ça rapporte beaucoup plus en termes de clientèle.

Nadine COËDEL : nous verrons.

Monsieur le Maire : Henri, tu peux peut-être dire un petit mot sur l'inauguration. Ce n'était pas prévu ça.

Henri GUYON : non, effectivement, ce n'était pas prévu. L'inauguration est prévue le 18 juin. L'idée que nous avons, c'est d'associer les commerçants sédentaires de la place du marché et les commerçants des halles, sous les halles, les associer à cette inauguration en leur faisant découvrir leurs produits, donc par des dégustations, de l'accueil sur des stands, etc. Donc, voilà où on en est aujourd'hui.

Monsieur le Maire : et, on a fait faire des petits sacs.

Henri GUYON : je ne veux pas dévoiler les secrets. On a fait faire des petits sacs que nous remettrons à la clientèle, aux gens de passage, on remettra les petits sacs montrant notre soutien aux commerçants.

Monsieur le Maire : qu'on va offrir aux commerçants qui vont les offrir à leurs clients. Donc, je vous donne rendez-vous le mercredi 18 juin à partir de 10h00.

Henri GUYON : c'est à partir de 10h00 et l'inauguration, c'est 11h00-13h00 mais à partir de 10h00, on commence la manifestation.

Monsieur le Maire : avez-vous d'autres questions ?

Michel THYBOYEAU : oui, et l'appel du 18 juin ?

Monsieur le Maire : ça sera juste avant, je n'oublie pas Monsieur THYBOYEAU, c'est à 09h00, l'appel du 18 juin et, après, à 10h00, on va tous place du marché. Oui, Monsieur ROY.

Emmanuel ROY : oui, Monsieur le Maire, merci. J'entends vos explications sur cette augmentation considérable du budget de réfection du centre-ville. Je veux bien croire, comprendre et admettre que les AP/CP servent à réajuster, mais ça doit rester dans la limite des ajustements. Là, c'est autre chose, c'est complètement autre chose. Est-ce qu'on pourrait, déjà, avoir des explications sur le pourquoi de ces augmentations ? Entre mars 2025 et mai 2025, il y a 330 000 € de plus. Alors, je pense qu'on a le droit à certaines explications.

Monsieur le Maire : alors, lors de nos réunions avec Madame COËDEL, on a décidé, par exemple, de mettre un totem, alors un totem c'est, à peu près, 3 000 €, pour identifier les commerces. Donc ça, il va être en place dans 15 jours ou la semaine prochaine mais bon c'est 3 000 €. On a aussi décidé de mettre des bornes électriques justement pour pas que les poids lourds aillent dans tous les sens. Donc vous voyez, à chaque fois on augmente et là, avec la sécurité on va mettre des barrières donc je ne sais pas le coût des barrières mais ça, ça augmente aussi. Bon, après, ça sera fini je vous rassure. Suivant un peu les projets et puis au fil des années où on échange sur les projets, ça augmente un peu ou beaucoup pour vous.

Nadine COËDEL : on espère juste aussi que vous êtes un petit peu d'accord avec nous pour dire que ça a beaucoup augmenté.

Monsieur le Maire : oui.

Nadine COËDEL : 650 000 € en 1 700 000 €.

Monsieur le Maire : ça a beaucoup augmenté, oui je suis d'accord avec vous Madame COËDEL, mais par contre, ce n'est pas dans le vent. Je veux dire, c'est de la réalité, ça a augmenté, mais il y a des travaux supplémentaires qui ont été rajoutés, ce ne sont pas non plus des pourboires ou dans le vent comme ça.

Gérard BRION : ça a été des dépenses maîtrisées de toute façon, mais l'AP/CP, il faut savoir une chose, c'est que c'est une ligne d'écriture en termes de gestion, c'est une ligne d'écriture qui n'a pas pour vocation forcément à caler pile poil, c'est un déclenchement.

Emmanuel ROY : vous ne protestez pas que la dépense finale quand même est proche d'1 800 000 €.

Gérard BRION : les sommes ont été budgétées, indépendamment.

Emmanuel ROY : moi, je ne vous cache pas le fond de ma pensée, c'est que, au début en 2021, vous demandez à la collectivité, que nous représentons, de s'engager sur un projet avec son financement à 650 000 €, pour s'apercevoir qu'au final, 5 ans après, c'est 1 800 000 €, donc j'estime qu'au départ, il y a une forme de tromperie sur la marchandise et que notre consentement de départ, qui était fixé sur une somme déterminée, a été largement usurpé. On veut bien croire que l'argent a été dépensé à bon escient, le problème n'est pas là, le problème c'est la gestion, la gestion du dossier. Vous admettez ou alors vous admettez à demi-mot que ça a été mal préparé et que vous ne vous attendiez pas à exposer des dépenses aussi importantes.

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas ça, Monsieur ROY. Regardez le tableau. Si on prend le tableau que vous avez dans le dossier, en 2021 dans l'AP/CP, on avait mis 13 000 €, avec 13 000 €, on ne fait pas grand-chose, après on a mis 79 000 €. En 2023, on a mis 18 000 €, je ne compte pas les centimes. Après, on a augmenté, en 2024, on a mis 481 000 €, et après 2025, voilà, ça a augmenté. Vous voyez qu'au début, ce n'était pas la réalité du projet à 13 000 €, c'était que les études.

Emmanuel ROY : vous nous dites à chaque fois, les premières sommes dépensées, c'est pour les études, donc les études c'est important certes, mais il faut croire qu'elles n'ont pas été poussées à leur excès puisque, au final, on arrive à des dépenses bien plus importantes. Moi, je considère que même si ce qui a été fait, est bien fait et rendra service, sans doute, aux commerçants qui auront du mal à s'y

retrouver quand même, une perte de 30 % ça ne se rattrape pas comme ça sur un seul budget, mais il n'empêche que vous ne m'ôtez pas de l'idée, Monsieur le Maire, pour reprendre l'expression que vous aimez bien, que ce n'est pas géré en bon père de famille.

Monsieur le Maire : c'est vrai que quand on l'a créée, cette AP/CP, on voit bien sur le tableau 13 000 €, on ne fait pas grand-chose. On ne va pas faire les travaux de la place du marché pour 13 000 €. Oui, Christian.

Christian GAUTIER : juste, je ne reviendrai pas sur les explications que je donne à chaque conseil sur ce qu'est et comment fonctionne une AP/CP, il suffit de regarder les tableaux pour comprendre. Donc, vous évoquez ce que vous voulez évoquer. Juste une simple précision, ce n'est qu'à partir de mars 2024 que l'ensemble des études ont été réalisées et que le projet a été estimé à 1 412 907,60 €, c'est à partir de là que les appels d'offres ont été faits. Quand les plis ont été réouverts au mois de juillet 2024, les propositions venant des entreprises ont été supérieures à l'estimation faite par l'assistant maître d'œuvre et, en conséquence, il a bien fallu déjà ajuster et à ça, vous ajoutez ce qu'indiquait, tout à l'heure Monsieur le Maire, c'est-à-dire les travaux complémentaires, qui eux, ne faisaient pas partie du budget et du marché initial notamment en matière d'accessibilité sur la place. Donc, c'est comme ça qu'il faut comprendre les choses et pas comprendre qu'on est parti avec un projet qui valait 13 207,20 € et qui, au final, atterrit à 1 747 907,60 €. Rien que ces deux chiffres-là expliquent bien comment la mécanique fonctionne.

Monsieur le Maire : voilà, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 5 voix. Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU les articles L 1612-1, L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la commission des finances du 12 mai 2025,

VU l'instruction budgétaire M57,

CONSIDERANT qu'en raison de la signature du marché de travaux de la place du marché signé le 08 juillet 2024, les besoins sur 2025 seront supérieurs aux crédits de paiement inscrits au BP 2025 du budget principal, il est donc nécessaire d'actualiser le lissage et le montant de l'AP/CP.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, par 20 voix pour et 5 contre (Mme Nadine COËDEL, M. Michel THYBOYEAU, M. Emmanuel ROY, M. Dominique GOËLO, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE), le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve l'AP « réaménagement du centre-ville » pour un montant global de 1 747 907,60 € TTC pour la période 2021 – 2025 comme détaillé dans le plan de financement joint en annexe,

Article 2 : approuve les modifications liées aux crédits de paiement 2025,

Article 3 : inscrit l'actualisation des crédits de paiement à la Décision Modificative n°1 du 20 mai 2025 du budget principal,

Article 4 : précise que les crédits de paiement pour cette autorisation de programme non mandatés sur l'année N seront automatiquement reportés sur l'année N+1.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire : délibération n°2, décision modificative n°1 sur le budget principal de notre commune. Ce soir, exceptionnellement, je présente cette délibération car vous avez pu le voir lors de la précédente délibération, il y a eu une erreur administrative où quand on a ouvert les plis, ça ne correspondait pas à notre AP/CP qu'on avait votée en mars. En tant que Maire, j'assume ma responsabilité, donc c'est pour ça que je présente cette délibération. Donc, il y a nécessité à modifier les crédits ouverts lors du vote du budget primitif du mois de mars 2025. Cette décision concerne le fonctionnement et l'investissement du budget principal de la commune et qui s'équilibre comme suit. Concernant le budget fonctionnement, en recettes, nous avons une actualisation à la suite d'une notification de l'État 1259, c'est-à-dire des impôts sur les taux de fiscalité directe locale, sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation

sur les résidences secondaires d'un montant de 25 914 €. Nous avons une actualisation sur la dotation forfaitaire de la commune, une notification. Cela concerne précisément une évolution de la population DGF de la commune qui s'ajoute à la population authentifiée par l'INSEE, d'un montant de 33 651 € et une actualisation DSR, Dotation de Solidarité Rurale, c'est une aussi notification, sur une aide financière de l'État versée chaque année aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle vise à compenser les charges des communes qui supportent et maintiennent la vie sociale en milieu rural pour un montant de 8 345 €. Nous avons aussi un ajustement à la baisse, c'est-à-dire une actualisation sur la dotation de masse nationale de péréquation. Une notification d'un montant de moins 2 938 €.

Donc en recettes de fonctionnement, cela nous fait une somme de 64 972 €.

Toujours en fonctionnement mais en dépenses, à la suite de la notification de la pénalité SRU, nous l'avions sous-estimée. Nous l'avions prévue à 200 000 € sur notre budget primitif du mois de mars, mais à la suite de cette notification de l'État, cela va nous coûter 253 500 €. Nous n'avons pas eu de dépenses déductibles en 2024, il nous faut actualiser la somme de 53 500 € sur le tableau. La taxe de dégrèvement sur les logements vacants de 1 200 €. Un ajustement entre gestionnaire, c'est-à-dire le fond d'un chapitre, un autre pour faire plus simple, déplacer de l'argent d'un pôle à un autre pour la somme de 36 272 €, cela correspond à une hausse des crédits à hauteur de 90 972 €. Nous avons une baisse de crédit sur les études faune, flore, quatre saisons pour un décalage sur l'exercice 2026 de la somme de 26 000 €. Donc, en dépenses de fonctionnement, nous sommes à 64 972 €. Si vous avez des questions, vous pouvez me les poser maintenant, au fur et à mesure.

Donc, en investissement, tout d'abord sur les recettes, pas de recettes. Sur les dépenses, les nouvelles dépenses, mobilier d'une salle de classe CM pour un montant de 5 000 €, le mobilier est vraiment en mauvais état. Une prévision de trois aides accession à la propriété de 12 000 €, il nous faut aider les jeunes à pouvoir s'installer et investir leur premier bien sur notre commune. Une subvention d'investissement exceptionnelle pour notre cinéma associatif, l'achat d'un projecteur que nous allons voir dans la prochaine délibération pour un montant de 4 209,50 €. Donc, une nouvelle dépense, nous sommes à 21 209,50 €. Des ajustements de crédit en dépenses d'investissement, alors actualisation concernant les modifications de notre PLU sur le zonage de Pen Bron suite à la notification du bureau d'études pour un montant de 26 000 €. Je précise que le projet Vinci est un projet privé mais très structurant et intéressant pour notre commune, donc nous devons modifier notre PLU pour accompagner le porteur de projet. Et, à la suite de notre précédente délibération AP/CP sur les travaux de la place du marché, nous devons augmenter à hauteur de 335 000 €. Donc, en dépenses d'investissement, un ajustement de crédit, nous sommes à 361 000 €, travaux décalés, ajournés. Le projecteur cinéma sera acheté par le cinéma, donc moins de 4 209,50 €, nous le verrons aussi dans la délibération suivante. Une subvention exceptionnelle d'ajustement entre gestionnaire, la somme de moins de 378 000 € suivant notre budget primitif voté en mars 2025. Au total, une dépense d'investissement de 0 € pour cette décision modificative n°1. Donc, si je reprends le tableau général du budget finances de la commune, après le vote de notre DM tout de suite n°1.

Sur les recettes de fonctionnement, nous serons à 14 511 299,11 €.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous serons, là aussi, à 14 511 299,11 €.

Je vous rappelle que notre budget doit être à l'équilibre.

Sur le tableau du budget d'investissement, donc après, bien sûr, le vote de notre DM n°1, nous serons sur les recettes d'investissement à 9 536 029,86 € et en dépenses sur le budget d'investissement, nous serons à 9 536 029,86 € pour avoir, là aussi, notre budget à l'équilibre. Ai-je été assez clair ? Avez-vous des questions ? Monsieur THYBOYEAU.

Michel THYBOYEAU : oui, merci Monsieur le Maire. Bon, sur le budget investissement, déjà pour le cinéma, alors effectivement le cinéma va acheter le projecteur mais suite à la subvention qu'on va lui donner...

Monsieur le Maire : on en parle après.

Michel THYBOYEAU : ouais mais bon ce n'est pas lui qui le paye en gros, mais c'est lui qui l'achète, au moins, il en sera responsable. Et puis, concernant les travaux bâtiments administratifs, bien sûr on va faire moins 378 000 € de travaux pour compenser le supplément de travaux du centre-ville qui n'étaient pas prévus à 335 000 €. Donc, effectivement, vous voyez bien que le surcoût des travaux du centre-ville fait qu'on est obligé de supprimer des travaux sur les bâtiments administratifs.

Nadine COËDEL : qui étaient, peut-être, tout aussi judicieux et importants à faire.

Monsieur le Maire : c'est là qu'on doit gérer le budget en bon père de famille. Avez-vous d'autres questions ?

Michel THYBOYEAU : oui, excusez-moi Monsieur le Maire, mais vous nous dites ça à chaque fois seulement moi, si j'ai un projet chez moi et que je prévois que le tiers de ce que ça va me coûter, ça va me poser un problème au bout de quelques années.

Monsieur le Maire : je vous propose de voter. Qui s'abstient ? 5 personnes. Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

CONSIDERANT que la réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Municipal de modifier les prévisions inscrites au Budget primitif par le biais de décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme Nadine COËDEL, M. Michel THYBOYEAU, M. Emmanuel ROY, M. Dominique GOËLO, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE), le Conseil Municipal :

Article 1 : adopte la décision modificative n° 1 du budget principal Commune qui s'équilibre comme suit, et dont le détail est présenté dans les documents annexes :

Recettes de fonctionnement :	64 972,00 €
Dépenses de fonctionnement :	64 972,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT ASSOCIATION CINEMA ATLANTIC

Monsieur le Maire : délibération n°3, subvention exceptionnelle d'investissement à l'association Cinéma Atlantic. Pour le vote de cette subvention exceptionnelle à l'association très active du Cinéma Atlantic, je demande aux élus qui sont investis, s'il y en a, dans l'association sur un mandat électif, c'est-à-dire en étant membres du CA, de ne pas participer au débat ainsi qu'au vote. Est-ce qu'on a des membres élus ? Non, très bien. Par délibération du 04 mars 2025, nous avons adopté le budget primitif de la commune. Nous pouvons attribuer des subventions exceptionnelles. L'association Cinéma Atlantic a déposé une demande de subvention exceptionnelle d'investissement, je précise bien, pour un montant total de 4 209,50 € à la commune concernant l'acquisition et le changement du projecteur. Je m'explique, le projecteur actuel appartient à la commune, il faut absolument le changer, ce projecteur montre des faiblesses. La somme de 4 209,50 € correspond à 10 % du prix du nouveau projecteur. L'association bénéficie du fonds de soutien, c'est-à-dire une taxe spéciale additionnelle à hauteur de 80 % environ et, de plus, ils vont pouvoir récupérer la TVA car je vous rappelle que le projecteur est dans la section investissement. De plus, le projecteur appartient désormais à l'association et non plus à la commune. J'allais oublier de vous informer que l'ancien projecteur va être repris par l'entreprise pour un montant de 2 350 € environ. Cette somme sera reversée à la commune parce que l'ancien projecteur appartient à la commune, donc on appelle ça une bonne gestion. La commune soutient fortement le Cinéma Atlantic associatif. Vous avez peut-être remarqué que les travaux de ravalement sont en cours sur le bâtiment qui appartient à la commune pour la somme de 16 500 € TTC. Avez-vous des questions concernant cette subvention exceptionnelle ? Oui, Christian.

Christian GAUTIER : non, pas de question, mais une précision qui vient éclairer le débat de tout à l'heure sur la décision modificative au budget primitif de la commune, nous avons prévu 70 000 € d'investissement pour le rachat d'un nouveau projecteur, donc cette dépense n'aura pas lieu, elle ne sera que de 4 209,50 € versée donc au cinéma sous forme de subvention exceptionnelle d'investissement.

Monsieur le Maire : très bien Christian, je te remercie de faire cette précision, c'est important.

Isabelle MAHE : oui parce que ça fait quand même une différence entre 70 000 € et 4 209,50 €. Donc, c'est bien de le préciser, tout à fait.

Gérard BRION : on peut dire que c'est une gestion de bon père de famille.

Monsieur le Maire : je n'osais pas le dire.

Nadine COËDEL : faites-vous plaisir entre vous. Il n'en reste pas moins que l'on sait aussi faire les comptes.

Emmanuel ROY : Monsieur le Maire, à ce propos, on n'a pas d'objection sur cette demande de financement. Moi, la seule question que je me pose, que nous nous posons, c'est, où en sommes-nous dans le budget, dans l'enveloppe consacrée aux subventions accordées aux associations communales, parce qu'à force d'avoir des subventions exceptionnelles par rapport à ce qu'on a voté en subventions normales, on voudrait bien savoir où on en est et avec la prévision de celles qui ne vont pas manquer de survenir avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire : alors, on a deux choses, on a les subventions normales qu'on a attribuées lors de notre dernier Conseil Municipal, donc je ne sais plus, il nous restait 450 €, donc voilà. Après, il y a les demandes de subventions exceptionnelles, ça n'a rien à voir. Donc, les demandes de subventions exceptionnelles, on a eu les 150 ans de la SNSM, on a le cinéma, les 20 ans ou 25 ans des Sonneurs, voilà, ça pour moi, il y a deux choses, les subventions annuelles, on va dire, aux associations qui déposent et après, il y a les demandes de subventions exceptionnelles qui peuvent arriver, une association peut, malheureusement, avoir un problème financier et donc, ils peuvent venir nous voir septembre, octobre, novembre et on doit aider aussi les associations. Je vous rappelle qu'on a, quand même, un nombre important d'associations très riches sur La Turballe et on doit les aider. Donc, s'il y a une association, moi je suis désolé Monsieur ROY, s'ils viennent nous voir, nous dire « voilà, on est dans le rouge à la banque », mais c'est une association très active sur la commune, on va les aider et on votera une subvention exceptionnelle, même si c'est au mois de novembre ou octobre. Oui, Monsieur ROY, vous voulez répondre ?

Emmanuel ROY : oui, je voudrais répondre, qu'on me donne une définition de la subvention exceptionnelle. Qu'est-ce qu'une subvention exceptionnelle ? A ce moment-là, il suffit pour une association de dire j'ai un besoin exceptionnel pour qu'on sorte du circuit normal de l'appréciation des subventions, dites normales, pour rentrer dans l'approche d'une subvention, dite exceptionnelle, et échapper à la rigueur budgétaire, c'est un peu facile.

Monsieur le Maire : pour moi, une demande exceptionnelle, alors ça fait partie des 150 ans de la SNSM, on les a soutenus, c'est exceptionnel les 150 ans de la SNSM, ce n'est pas tous les ans.

Emmanuel ROY : Monsieur le Maire, c'est que ces éléments-là que vous citez, parce qu'ils ne se renouvellent pas tous les ans, vous considérez qu'ils deviennent exceptionnels. Bon, ce n'est pas récurrent donc c'est exceptionnel. Bon, pour moi, ce n'est pas une bonne définition, d'autant que ce type de demande de subvention, elle ne tombe pas sous le sabot d'un cheval au dernier moment. Je suppose que les associations qui les sollicitent ont anticipé le budget de leurs activités pour l'année à venir et rien ne les empêchait de les inscrire dans la demande du dossier normal de demande de subvention.

Monsieur le Maire : mais Monsieur ROY, je vais vous poser une question. Quand vous étiez élu, vous n'avez jamais voté de subventions exceptionnelles ? Attention, j'ai la mémoire longue.

Emmanuel ROY : écoutez, Monsieur le Maire, je vais répondre deux choses. La première, moi, je ne m'en souviens pas, je ne m'en souviens pas particulièrement, sûrement que si on a dû en voter, mais elles ne posaient pas de problème, semble-t-il. Deuxièmement, je veux dire une réflexion. J'attendais qu'un jour vous fassiez cette réflexion une nouvelle fois, si ce n'est pas vous, c'est votre premier adjoint ou réciproquement, c'est pareil. Écoutez, je me demande pourquoi vous avez été élu en définitive, parce que si c'est pour refaire exactement la même chose que nous, nous avons fait, ce n'est pas la peine. Votre mission est, quand même, de faire différemment et, sans doute, mieux. Alors ne venez pas, à chaque fois que vous êtes un peu coincé sur les réponses apportées aux observations que nous formulons, nous dire « mais vous, qu'avez-vous fait il y a 6 ans ou 5 ans maintenant ». En plus de ça, il y a 5 ans, les situations économiques ne se présentaient pas de la même manière.

Gérard BRION : vous faites un vœu pieux d'inefficacité quand même.

Emmanuel ROY : et vous vous l'accordez aussi.

Monsieur le Maire : après, on ne revient pas en arrière, moi je ne vais pas revenir en arrière. Chacun est parti dans la campagne en 2020, a présenté son projet, les Turballais ont voté pour une équipe donc voilà. Donc après, nous, on a présenté nos projets, enfin en AP/CP par exemple, sur un projet qu'on avait présenté aux Turballais, donc voilà on s'y tient. Et puis, Monsieur ROY, je ne suis pas d'accord avec vous, les associations, très riches sur la commune, on doit les soutenir. Mais effectivement, pas n'importe comment, pas n'importe quand parce que les associations, Christian le dit souvent, les associations, rien qu'avoir une salle, ça fait partie d'une subvention, avec l'électricité, donc voilà. Mais là-dessus, on est quand même assez vigilant, mais on est une ville qui vit. On n'est pas une ville-dortoir donc elle vit à longueur d'année. Karine, elle n'est pas là ce soir malheureusement parce que son bus est tombé en panne dans la Mayenne, mais elle pourrait le dire, on fait beaucoup de festivités. Vous en avez fait aussi, là-dessus je ne reviens pas en arrière, mais on n'est pas une ville-dortoir, donc on doit aider aussi le monde associatif. Je sais que vous n'êtes pas d'accord mais bon.

Emmanuel ROY : mais si, on est d'accord pour aider le monde associatif, on l'a fait également et même généreusement. Mais le problème, c'est un problème de gestion, ce n'est pas un problème de savoir à qui on donne et combien. Si, encore que, on en a une en travers de la gorge à 8 000 €, celle-là, elle a du mal à passer. Alors, il y a des associations qui demandent par anticipation et puis d'autres qui demandent après le vote des subventions, je trouve que c'est une forme de gestion un peu chaotique. C'est votre façon de considérer les choses.

Monsieur le Maire : je vais rebondir sur la gestion chaotique. Moi, j'ai géré une entreprise, je me suis mis à mon compte quand j'avais 20 ans, j'ai géré une entreprise pendant plus de 31 ans, jamais je n'ai fait un bilan négatif, jamais, en 31 ans. Je l'ai revendue à mon commercial qui la gère très bien d'ailleurs, je le remercie, donc n'allez pas dire qu'on fait une gestion chaotique ou à la petite semaine parce que ça, je vais me mettre en colère, ça, ce n'est pas possible Monsieur ROY. Je passe un temps infini à la Mairie, Christian, je le vois tous les jours à la Mairie, on passe un temps, c'est normal, après on a voulu être élu, donc maintenant qu'on est élu, on travaille pour la commune mais ne dites pas, quand même, qu'on gère plus ou moins à la petite semaine quoi. Non, ça, ce n'est pas possible.

Michel THYBOYEAU : Monsieur le Maire, avant que vous vous mettiez en colère, je vous rappelle la question qui a été posée au départ. Pouvez-vous nous dire combien on a versé de subventions au total, subventions normales et exceptionnelles ? Chaque subvention est forcément sur une ligne budgétaire, vous devez pouvoir nous dire, on est rendu à telle somme de subventions, normales et exceptionnelles.

Monsieur le Maire : Monsieur THYBOYEAU, en début de Conseil Municipal, là tout de suite, tout à l'heure, on a approuvé notre dernier Conseil Municipal, c'est noté sur le tableau. Regardez, c'est noté sur le tableau. Regardez Monsieur THYBOYEAU, quand même. Moi, je n'ai pas tout en tête, mais regardez, vous l'avez. Vous l'avez dans votre dossier. Avez-vous d'autres questions ? Christian, tu voulais prendre la parole.

Christian GAUTIER : je ne veux pas polémiquer parce que je trouve, d'abord, que c'est très stérile comme débat. D'abord, il y a un budget qui est fait pour allouer des subventions aux associations qui le demandent avec des critères d'examen qui permettent, au final, de proposer au Conseil Municipal les tableaux qui sont dans la délibération adoptée le mois dernier et qui sont dans le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Cette année, on doit être à 450 € près du montant de l'enveloppe, subventions exceptionnelles comprises. Les subventions exceptionnelles, il y en a tous les ans et elles sont allouées pour des événements de type particulier, on peut prendre l'année dernière la Transquadra, on peut prendre cette année les 150 ans de la SNSM. Voilà ce qu'est une subvention exceptionnelle. Je n'ai pas entendu votre définition Monsieur ROY de ce qu'était une subvention exceptionnelle, moi je vous en donne une. Enfin, dernier élément, qui lui aussi me paraît important à préciser, c'est que tout à l'heure, Monsieur ROY, vous avez fait une confusion importante. Ici, nous sommes dans une délibération qui attribue une subvention exceptionnelle d'investissement. Autrement dit, cette somme-là, elle n'est pas dans le budget de fonctionnement, elle est dans le budget d'investissement, donc elle n'entre pas dans le montant des subventions générales dont tout un chacun, parle ici autour de la table. C'est une subvention d'investissement prise dans le budget d'investissement qui subit les règles d'amortissement de l'investissement. Donc, pas de confusion entre cette subvention-là et les autres qui viennent aider les associations. Enfin, les associations, elles connaissent les règles au sens où depuis 5 ans, nous avons établi un dialogue avec les associations de manière annuelle, voire biannuelle et donc, les subventions qui arrivent ou les demandes de subventions qui arrivent sont parfaitement argumentées et chacun a bien compris qu'on ne vient pas demander une subvention parce qu'on a l'habitude depuis 30 ans de demander une subvention mais qu'elle est nécessaire au fonctionnement de l'association ou qu'elle vient accompagner les activités de l'association. Exemple, pour tous les clubs sportifs, c'est fait en fonction du nombre de licenciés, c'est fait en fonction du nombre de jeunes ou en fonction du nombre de seniors et, en conséquence, la subvention, elle est allouée sur ces critères-là au club sportif. Ce qui est un peu différent des associations, dites culturelles ou à vocation un peu plus générale. Voilà, donc moi j'insiste beaucoup, c'est surtout de pas confondre cette délibération-là qui n'entre pas dans le cadre de la discussion que l'on vient d'avoir ou qui vient de se dérouler sur les subventions plus classiques, je dirais.

Monsieur le Maire : quand j'ai rapporté cette délibération, deux fois, j'ai insisté, deux fois, subvention d'investissement donc, je ne sais pas si vous écoutez, mais deux fois je l'ai précisé.

Michel THYBOYEAU : excusez-moi mais je crois qu'on va revenir un peu sur terre. D'abord, je viens de regarder les fameux tableaux, on ne parle pas de subventions exceptionnelles dans les tableaux, première chose. Deuxièmement, la question est simple mais toute simple, on ne vous demande pas si c'est du fonctionnement ou si c'est de l'investissement, en gros, on vous dit combien on a donné aux associations depuis le début de l'année, c'est tout. On voudrait connaître la somme globale qu'on a donnée aux associations.

Christian GAUTIER : là, je ne sais pas de tête mais, globalement, on est aux alentours de 101 000 €.

Michel THYBOYEAU : voilà, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur GAUTIER, on était à 450 € près.

Christian GAUTIER : c'est ça.

Michel THYBOYEAU : voilà, bon OK. Vous me donnez la réponse.

Christian GAUTIER : je crois que c'est 101 000 € arrondis.

Monsieur le Maire : si vous regardez, on a tout en début de Conseil, on a approuvé le dernier Conseil Municipal, c'est marqué dans les fiches que vous avez.

Michel THYBOYEAU : mais vous n'avez pas les subventions exceptionnelles.

Christian GAUTIER : vous allez page 25, vous verrez la subvention exceptionnelle à l'association SNSM, vous allez à la page 26, vous avez la subvention exceptionnelle à l'association...

Michel THYBOYEAU : non mais attendez, on vous pose une question simple de nous dire combien, en gros, on a donné aux associations depuis le début de l'année. Vous nous répondez « mais vous n'avez qu'à regarder page machin, page autre, faites le calcul, prenez votre calculette, ... », enfin bon. Là, Monsieur GAUTIER vient de nous répondre, on est à 450 € près, voilà bon, c'est très bien.

Jean-Yves AIGNEL : page 20, intervention de Madame COËDEL, « ces 101 500 € intègrent aussi les subventions exceptionnelles qui pourraient être attribuées en cours d'année ? ».

Monsieur le Maire : voilà, tout le monde avait son dossier. Alors, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

CONSIDERANT le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : attribue, au titre de l'année 2025, une subvention exceptionnelle d'investissement de 4 209,50 € pour l'association CINEMA ATLANTIC,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférent à ce dossier.

4. CONVENTION FORFAIT COMMUNAL AVEC L'OGEC SAINTE-MARIE DE L'OCEAN

Monsieur le Maire : délibération n°4, convention forfait communal avec l'association de l'OGEC Sainte-Marie-de-l'Océan, présentée par Madame Isabelle MAHE, Adjointe à la jeunesse, la vie scolaire et loisirs. Isabelle.

Isabelle MAHE : merci Monsieur le Maire. Donc, la convention se termine à la fin du mois d'août. Elle va être renouvelée pour 3 ans. Dans cette convention, vous l'avez dans votre dossier, il y a une petite différence en fait, c'est qu'avant il n'y avait pas les enfants de moins de 6 ans dans la convention, maintenant c'est obligatoire la scolarité pour les enfants à partir de 3 ans. Donc, il y a juste ça à changer. La signature sera faite avant la rentrée des classes. Au niveau des effectifs, c'est à peu près la même chose que les autres années, donc ça tourne très bien. Si vous voulez les chiffres, je peux vous les donner, si ça vous intéresse.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée ;

VU le décret 60-389 du 22 avril 1960 modifié, et notamment l'article 7 ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et la circulaire 2005206 du 2 décembre 2005 ;

VU la loi 2012-025 du 15 février 2012 et notamment l'article 25 ;

VU le code de l'Education L442-5 qui précise que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

VU le contrat d'association conclu le 2 août 2006 entre l'Etat et l'école Sainte Anne de La Turballe ;

VU le contrat d'association conclu le 2 août 2006 entre l'Etat et l'école Saint-Pierre de La Turballe ;

VU l'avenant du 8 mars 2007 au contrat d'association du 2 août 2006 de l'école Sainte Anne et de l'école Saint Pierre ajoutant un article 12 relatif à la participation de la commune au financement des écoles maternelles ;

VU la fusion absorption de l'OGEC de l'école Sainte Anne par l'OGEC de l'école Saint-Pierre nommant la nouvelle entité OGEC de l'école Sainte-Marie-de-l'Océan le 10 juillet 2012 ;

CONSIDERANT que la convention de forfait communal du 18 mai 2022 avec l'OGEC de l'école Sainte-Marie-de-l'Océan arrive à son terme, il convient de conclure une nouvelle convention de forfait communal,

Sur le rapport de Isabelle MAHE, Adjointe,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve les termes de la convention de forfait communal entre la commune de La Turballe et l'OGEC Sainte Marie de l'Océan, pour les années scolaires – 2025/2026 – 2026-2027 – 2027-2028 telle qu'annexée à la présente ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5. CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA RUE COLBERT

Monsieur le Maire : délibération n°5, commission financière relative à l'aménagement de la rue Colbert, présentée par Monsieur Philippe TRIMAUD, délégué aux Travaux. Merci Philippe.

Philippe TRIMAUD : merci Monsieur le Maire. La présente convention a pour objet de préciser le mode de participation du Département pour l'aménagement urbain sur le domaine public départemental sur une section de la RD 33 du point routier 102 au point routier 103, du rond-point de la Grande Douve au rond-point de la Hune. L'aménagement, on peut tous le voir réaliser sur le terrain, donc c'est la limitation de vitesse, la limitation de largeur, deux chicanes, des places de stationnement, des trottoirs, sept passages piétons, un plateau surélevé, deux arrêts de bus, des îlots centraux, des pictogrammes vélos et les espaces verts. La participation financière du Département est fixée à 34 133,31 € hors taxes, soit 40 959,97 € TTC. Ceci correspond à une contribution maximum, révisions comprises, et au montant toutes taxes comprises envisagé pour réaliser une couche de bitume sur les emprises routières de l'aménagement de la rue Colbert, en enrobés et de réemploi de fraisât, comprenant une purge localisée. Le versement de cette participation se fera sur présentation du procès-verbal de remise d'ouvrage tel que prévu à l'article 2 de la présente convention et d'un constat des quantités mises en œuvre sur les seules emprises des bandes circulables de la section de la route départementale précisée avant travaux, approuvé par le service aménagement de la délégation de Saint-Nazaire. Le paiement sera intégralement réalisé en fin d'opération, au réel des dépenses et à réception des documents attestant de la fin des travaux. Le Département se réserve le droit de ne pas procéder au versement de l'aide dans la mesure où les travaux réalisés ne sont pas conformes aux prescriptions techniques et au projet présenté à l'origine. La présente convention est conclue à compter de sa date de notification, jusqu'au paiement du solde, sans pouvoir excéder une durée de deux années en ce qui concerne la réalisation des travaux. Article 1, approuver les termes de la convention financière entre le Département de Loire-Atlantique et la commune de La Turballe sur la réalisation des aménagements sur une partie de la RD33, rue Colbert. Article 2, autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tout document administratif s'y rapportant, y compris les avenants.

Monsieur le Maire : merci Philippe. Avez-vous des questions sur le sujet de la rue Colbert ? Pas de question. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le titre III du Code de la voirie routière,

VU le règlement départemental de voirie, adopté par délibération de l'assemblée départementale le 14 avril 2014,

VU l'arrêté du 16 juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Freddy HERVOCHON, Vice-président du conseil départemental délégué aux mobilités,
CONSIDERANT que la maîtrise d'ouvrage de l'opération précitée est assurée par la commune de la Turballe.

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers en agglomération, il convient d'aménager une section de la RD 33 (route départementale), rue Colbert,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Philippe TRIMAUD, Conseiller Municipal délégué,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve les termes de la convention financière entre le département de Loire Atlantique et la commune de la Turballe sur la réalisation des aménagements sur une partie de la RD33, rue Colbert

Article 2 : autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tout document administratif s'y rapportant, y compris les avenants.

La présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

6. VŒU DE SOUTIEN A LA FILIERE PECHE

Monsieur le Maire : délibération n°6, vœu de soutien à la filière de la pêche et spécialement à nos marins turballais, présentée par Monsieur Didier MARION, Adjoint aux espaces maritimes et au port.

Didier MARION : merci Monsieur le Maire. Donc, dans la continuité de ce que je vous avais présenté au dernier Conseil Municipal et afin de renforcer notre soutien aux pêcheurs, je vous propose une présentation de vœu.

« La pêche française est un pilier essentiel à notre patrimoine maritime et de notre souveraineté alimentaire.

Nos marins pêcheurs de La Turballe exercent leur métier avec passion, rigueur et respect des écosystèmes, ce qui assure une exploitation raisonnée des ressources maritimes dans l'un des cadres réglementaires les plus stricts au monde. Ils sont attaqués sans fondement, dénoncés et jetés en pâture par certaines organisations sous couvert de militantisme.

Cette campagne de dénigrement infondée met en péril non seulement leur activité, mais leur survie même.

Face à toutes ces accusations, nous demandons une prise de position claire et un soutien renforcé de l'État afin d'assurer leur avenir. En effet, les conséquences de cette situation sont terribles : fragilisation d'une filière entière, et aujourd'hui, un véritable désespoir qui conduit certains d'entre eux aux limites du supportable.

Ne laissez pas mourir nos pêcheurs dans l'indifférence.

Le Conseil Municipal s'élève contre toute attaque consistant à mettre au pilori certains acteurs professionnels, nous attendons de l'État une réaction à la hauteur de l'urgence. ».

Il vous est donc proposé d'adopter le vœu suivant.

Monsieur le Maire : merci Didier pour cette présentation de vœu en faveur de nos marins pêcheurs et ce vœu, comme tu l'as indiqué, va être envoyé à l'État et nous espérons une réponse à la hauteur de l'urgence, comme tu l'as indiqué. Avez-vous des questions ?

Nadine COËDEL : on suppose, quand même, qu'au niveau de CapAtlantique, nous ne sommes pas les seuls à faire ce type de vœu, que les 15 communes sont solidaires par rapport à la pêche, quelles que soient leurs activités, parce que plus on est nombreux, mieux ça vaut.

Monsieur le Maire : on va dire que oui parce qu'on a régulièrement des réunions, la prochaine c'est dans 15 jours, 3 semaines, au Département, avec Madame le Maire du Croisic, CapAtlantique, Monsieur le Président de CapAtlantique qui représente toutes les autres communes, on ne va pas trop en dire pour l'instant, pour travailler sur l'avenir de la filière de la pêche et de la plaisance.

Nadine COËDEL : qui dit travailler sur la filière pêche et plaisance, dit aussi l'avenir de la criée, nos communautés sont concernées, donc ça, vous nous en direz davantage ou vous pouvez déjà, ce soir, nous en donner deux mots.

Monsieur le Maire : non, il n'y a rien de défini, il n'y a rien d'acté. On travaille, on va tous les 15 jours, 3 semaines au Département, une matinée complète, donc voilà. On travaille et, pour l'instant, on ne peut rien acter.

Nadine COËDEL : nos pêcheurs ont aussi besoin de ce soutien-là.

Monsieur le Maire : ne vous inquiétez pas, je suis en relation assez souvent avec les pêcheurs, ils savent où on en est. Je mets au vote, c'est un vœu, mais il faut voter quand même. On va l'envoyer à l'Etat. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

DELIBERATION

Sur le rapport présenté par Didier MARION, Adjoint au port et aux espaces maritimes,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : vote ce vœu en soutien à la filière pêche.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire : vous avez le tableau. Avez-vous des questions ?

N° REGISTRE	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2025/098	17/04/2025	Spectacle championnat du monde et commando guimauve Cie Bugne - Festi'Vent	4 350,00 €
D-2025/099	17/04/2025	ASCA secours pour Festi'Vent	990,00 €
D-2025/100	17/04/2025	Spectacle Electronik pour Festi'Vent	2 335,00 €
D-2025/101	17/04/2025	Spectacle les sanglés de l'ouest	2 050,00 €
D-2025/102	17/04/2025	Spectacle the shérifs the patrouille	1 964,41 €
D-2025/103	17/04/2025	Prestation Strollad	600,00 €
D-2025/104	18/04/2025	Offre de location groupes électrogènes Festi'Vent	1 717,21 €
D-2025/105	24/04/2025	Feu artifice Stardust 13/07/25	14 000,00 €
D-2025/106	24/04/2025	Feu artifice Stardust 15/08/25	14 000,00 €
D-2025/107	30/04/2025	Berckite Club Festi'Vent	800,00 €
D-2025/108	30/04/2025	Convention de maîtrise d'ouvrage - 4 MIL IMMO - montage financier et administratif pour logements saisonniers	17 280,00 €
D-2025/109	05/05/2025	Convention d'occupation logement temporaire pour les pompiers saisonniers	-

Nadine COËDEL : oui, concernant Festi'Vent, vous pourriez nous préciser, s'il vous plaît, quel est le budget 2025 et celui, en comparaison, qui a été dépensé en 2024 ?

Monsieur le Maire : alors malheureusement, c'est Madame DUBOT Karine qui devait présenter la chose mais elle n'est pas là, je vous l'ai dit tout à l'heure, une urgence. Donc, on vous présentera au prochain Conseil Municipal le budget total du Festi'Vent.

Nadine COËDEL : en ce qui concerne Strollad, je vois 600 €, n'était-ce pas à Strollad qu'on avait consenti une subvention, récemment, de 10 000 € ?

Monsieur le Maire : non, on avait donné 600 € en subvention exceptionnelle, c'était au mois de novembre ou décembre. Par contre, là, c'est autre chose mais Karine n'est pas là, je pense que c'est pour le Festi'Vent aussi, une prestation.

Nadine COËDEL : vous êtes sûr de la somme, Monsieur GAUTIER, sur la subvention exceptionnelle de Strollad ? Ce n'est pas 600 €.

Christian GAUTIER : ils n'ont pas eu de subvention exceptionnelle Strollad.

Monsieur le Maire : l'année dernière. Ils ont été vainqueurs à Quimper, de mémoire, et donc ils ont fait une prestation gratuite pour les Turballais au mois de novembre, décembre, et on leur a accordé une subvention exceptionnelle au mois de décembre, d'environ 600 €, mais à vérifier.

Christian GAUTIER : pas 10 000 €. Strollad a eu des subventions exceptionnelles par le passé pour monter leur spectacle, jamais à cette hauteur-là, même si ça a pu monter jusqu'à 6 000 € de mémoire, mais il y a déjà plusieurs années de ça. La dernière prestation à 10 000 € en subventions exceptionnelles, c'est la SNSM cette année. L'année dernière, on a eu la Transquadra à 15 000 € et la Figaro de manière plus importante.

Monsieur le Maire : avez-vous d'autres questions sur le tableau ?

Nadine COËDEL : oui, l'avant dernier point, la convention de maîtrise d'ouvrage 4 MIL IMMO sur le montage financier administratif pour les logements saisonniers à hauteur de 17 280 €.

Monsieur le Maire : alors là, Madame COËDEL, je vais vous dire, c'est de ma faute, on n'est pas en avance sur le sujet. Je vous rappelle que vous, vous avez travaillé durement, enfin, vous, les élus d'avant, pour que la commune soit une commune touristique. On a une règle, c'est la loi Montagne, et pour cette règle de la loi Montagne, on doit avoir des logements saisonniers. C'est vrai qu'on n'a pas été réactif là-dessus mais j'assume mes bêtises aussi, ce ne sont pas forcément des bêtises, c'est qu'on ne peut pas être partout, donc voilà. Là, comme on est un petit peu en retard là-dessus, on a demandé à 4 MIL IMMO de nous faire une étude. C'est un coût de 17 280 € justement, pour nous faire un projet sur la rue des Pins. On va acheter un terrain et on va faire des logements pour les saisonniers, mais pas forcément des logements saisonniers pour nos commerçants parce que nous, je vous rappelle quand même, qu'on a pas mal de saisonniers, qu'on embauche l'été et il faut qu'on les loge. On a nos gendarmes, les ateliers municipaux ont été vendus, l'année prochaine on n'aura plus de logements pour nos gendarmes et si on n'a plus de logements pour nos gendarmes, je vous rappelle, plus de gendarmes sur La Turballe l'été. Donc, il faut vraiment qu'on s'active là-dessus.

Nadine COËDEL : étude qui est en cours ou qui est terminée, je ne sais pas, l'histoire ne le dit pas.

Monsieur le Maire : là, elle débute.

Nadine COËDEL : voilà, on a déjà un estimatif du nombre de logements saisonniers par rapport aux besoins que vous pouvez nous rappeler.

Monsieur le Maire : environ, on est parti sur 20-24 mais Véronique LE BIHAN n'est pas là. C'est 20-24, à peu près.

Nadine COËDEL : sur quel effectif recherché pour ces logements saisonniers par rapport aux besoins totaux de logements saisonniers ?

Monsieur le Maire : c'est CapAtlantique qui a géré la chose en 2022-2023, je crois qu'ils avaient recensé 69 logements.

Véronique PALAIS : le besoin a été recensé, c'est la DDTM qui avait fait l'étude justement des besoins en logements saisonniers sur toutes les communes qui étaient classées station touristique. Pour La Turballe, ils avaient estimé à 69 logements en besoin. Comme disait Monsieur le Maire en tant que station touristique, nous avons une obligation de respecter la loi Montagne qui nous oblige à proposer des logements pour les saisonniers avec, évidemment, une signature de convention avec l'État. Il y a 3 ans, on a signé une première convention avec l'État pour un objectif de 13 logements. On partait assez petit parce qu'on savait que 3 ans ça allait tellement vite, et là, on est en cours de renouvellement de la convention avec l'État. Les 13 logements n'ont pas été réalisés. De mémoire, on a d'autres actions qui ont débuté.

Monsieur le Maire : le logement chez l'habitant.

Véronique PALAIS : le logement chez l'habitant et là on renouvelle et justement, il faut que dans 3 ans, on ait au moins l'objectif des 13 logements qu'on s'est fixé il y a 3 ans. Donc là, on en vise 20. Après, la convention qui a été signée avec 4 MIL IMMO, la personne va nous faire un montage administratif et un montage financier pour pouvoir lancer l'appel d'offres aux bailleurs sociaux. On parle logements saisonniers mais ce sont des logements qui seront à disposition toute l'année, pas seulement l'été, puisque, derrière, il faut quand même une rentabilité.

Nadine COËDEL : une autre ligne qui n'est pas renseignée, c'est le logement temporaire pour les pompiers saisonniers, c'est normal ?

Monsieur le Maire : le logement temporaire pour les pompiers, on l'attribue à titre gratuit, l'été, à côté de l'école Jules Verne, tous les ans depuis qu'on est élu. On offre ces logements pour avoir des renforts saisonniers pour nos pompiers volontaires. D'autres questions sur le tableau ?

Gérard BRION : juste une petite question pour les pompiers volontaires. Est-ce qu'il serait possible de voir avec le SDIS, lors de sa création de caserne, de pouvoir intégrer des logements pour les pompiers volontaires ? C'est une question qui me traverse comme ça.

Monsieur le Maire : le SDIS ne prend pas en compte, on en a déjà parlé avec le SDIS, et ils ne vont pas prendre en compte ce dispositif qui, à mon avis, aurait été bien mais après, c'est compliqué pour le SDIS. On l'attribue à qui en logement à l'année ? Il y a tellement de demandes. Pour éviter d'avoir trop de distension au niveau des sapeurs-pompiers, ils ont préféré ne pas prendre en compte. Donc, je mets fin à la séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h06.

Le Maire,
Didier CADRO

Secrétaire de séance,
Henri GUYON